

N°40

N°ISSN:1264-9783
N°CPPAP: 0118 S 07672
Directeur de publication: Karine Fuselier
Imprimé par nos soins
Trimestriel - Prix: 1€

FSU Ardennes

48 rue Victor Hugo

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel: 03 24 33 14 14

Fax: 03 24 37 65 74

Mail: fsu08@fsu.fr Site: <http://sd08.fsu.fr>

Bulletin envoyé grâce au fichier informatique de la FSU, conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant en vous adressant à la section départementale FSU-08.



Déposé le 26 Juin 2015
Routage 206
dispensé de timbrage.
Charleville-Mézières CTC



Edito

La rentrée sera chaude !

Emploi, salaires, protection sociale, Éducation, Justice, retraites, santé, environnement, services publics,...., engagée sur tous ces fronts, la FSU aura œuvré tout au long de cette année scolaire pour enrayer toute tentative de régression, pour obtenir, a contrario, de réelles avancées sur tous ces dossiers sociaux.

Tout récemment, à mettre à l'actif de la FSU avec d'autres organisations syndicales (CGT, FO, Solidaires et FA-FP), les négociations « PPCR*, Avenir de la Fonction Publique », menées avec détermination depuis le printemps 2014, ont débouché, après un courrier commun au premier ministre dénonçant la faiblesse des propositions, sur quelques mesures (des mesures générales, la question des niveaux des débuts de carrière, du déroulement des carrières, la nécessité de raccourcir le calendrier de mise en œuvre, la prise en compte de la filière sociale), à discuter avec tous les agents. La fin du gel du point d'indice reste toutefois une de nos principales revendications que le gouvernement devra entendre lors du rendez-vous salarial du printemps 2016. A cet égard, sur ces questions de salaires et d'emploi, les fédérations de fonctionnaires, afin de sensibiliser tous les secteurs de la Fonction Publique, proposeront dès la rentrée une votation qui, massivement investie par les agents, pourrait être un élément de poids dans les discussions à venir.

Sur le plan interprofessionnel, le 9 avril dernier, à l'appel des organisations syndicales CGT, FSU, FO et Solidaires, des dizaines de milliers de salariés, actifs, jeunes et retraités, privés d'emploi, ont clairement affiché leur opposition aux politiques d'austérité dans toute la France, à l'occasion de nombreux rassemblements et ma-

.../...

SOMMAIRE

Édito.....	p.1-2
La réforme territoriale et ses conséquences.....	p.2-3
Réseau des collèges ardennais : énième épisode... ou épilogue imminent ?... p.4-7	
Déontologie.....	p.7
Des nouvelles du collectif STOPTAFTA 08.....	p.8
Réforme du collège : de fausses "bonnes solutions".....	p.9
Contacts.....	p.10

nifestations. Tous, nous avons rap- pelé nos préoccupations : augmenta- tion du chômage (plus particulièrement pour les jeunes les moins qualifiés ainsi que pour les femmes), précarité, creusement des inégalités, baisse continue du pouvoir d'achat, gel des salaires et des pen- sions, dégradation des conditions de travail,... Au-delà du 9 avril, l'intersyn- dicale interprofessionnelle entend bien continuer à poser et reposer les questions des alternatives aux poli- tiques d'austérité, de la place des ser- vices publics,... et se réunira dès le

mois de septembre afin de construire un nouveau moment de mobilisation le plus large et le plus unitaire possi- ble.

Dans l'Éducation, parmi les sujets de tensions, c'est surtout la réforme du collège qui, à peine discutée, pas- sée en force au lendemain d'une mo- bilisation significative, focalisera l'attention et toute notre énergie à la combattre..., l'intersyndicale second degré (SNES, SNEP, CGT Éduc'ac- tion, SUD Éducation, FO, SNALC et SNCL), réunie mercredi dernier, pro- posant « un ensemble d'actions in-

cluant une grève nationale en sep- tembre et une manifestation nationale en octobre »...

Si l'on ignore celui de notre été à venir, le climat (social) de la rentrée, lui, pourrait être chaud !

D'ici là, bon repos, bonnes va- cances bien méritées à tous !

Karine Fuselier,
co-secrétaire départementale de la
FSU Ardennes

**PPCR = Parcours Profession- nels, Carrières et Rémunérations*

La réforme territoriale et ses conséquences

Nous assistons à un amoncellement de réformes : fusion des régions, revue des missions, loi NOTRe... dans un contexte d'austérité européenne et fran- çaise et de mise en place de l'Europe des régions.

Le mot d'ordre est « rationalisation », ce qui, en novlangue néo-libérale, si- gnifie « économies à tous les niveaux ». La démocratie est la grande oubliée de ces réformes et tout cela conduit à une dépolitisation dans les territoires où les éléments de gestion primeront sur le po- litique, sans parler de l'éloignement accru des citoyens des centres de déci- sion particulièrement dans notre région.

Faisons le point...

La réforme territoriale va concerner l'ensemble des services de l'État et l'éducation nationale, dont la spécificité devrait être prise en compte, sera évi- demment concernée.

Le ministère a maintenant désigné des recteurs coordonnateurs dans les 13 nouvelles régions et l'Inspection Gé- nérale a rendu son rapport.

La réflexion se poursuit, sur ces bases, jusqu'à fin juin au ministère et dans les rectorats pour des premières décisions au cours de l'été. Des rencon- tres bilatérales ont eu lieu avec les syn- dicats et le rapport a été présenté en CTM. Les mesures ne devraient pas être mises en œuvre au 1er janvier 2016 mais s'étaler sur 4 ou 5 ans.

Les différentes réformes – Le millefeuilles législatif...

La loi de Modernisation de l'Ac- tion Publique Territoriale et d'Affir- mation des Métropoles a été votée en décembre 2013. Elle constitue le pre- mier volet de la réforme territoriale.

(10 métropoles sont créées au 1er janvier 2015 (EPCI à fiscalité propre au- delà de 400 000 habitants, dans les aires urbaines comptant 650 000 habi- tants): Bordeaux, Brest, Grenoble, Lille, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Nice (créée en 2012), ainsi que 3 métropoles à statuts particuliers différents : le grand Lyon dès janvier 2015 puis Paris et Aix-Mar- seille-Provence qui seront créées en janvier 2016.)

La mise en œuvre de la loi MAPTAM implique aussi la modification de la carte des intercommunalités en grande cou- ronne de l'Île-de-France, où elles de- vront avoir au minimum 200 000 habitants d'ici au 01/01/2016.

Le parlement a adopté le 17 décem- bre 2014 la **loi relative à la délimita- tion des régions, aux élections départementales et régionales**, et mo- difiant le calendrier électoral. Les élec- tions régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Les assemblées des nouvelles ré- gions désigneront leur capitale (date li- mite au 1er octobre 2016) à l'exception de la nôtre, l'ALCA, pour laquelle ce

sera Strasbourg. C'est le deuxième volet de la réforme des territoires.

Le nombre des régions est réduit de 22 à 13.

- Régions regroupées : Alsace, Lor- raine et Champagne-Ardenne; Nord- Pas-de-Calais et Picardie; Bourgogne et Franche Comté; Haute-Normandie et Basse-Normandie; Rhône-Alpes et Au- vergne; Midi-Pyrénées et Languedoc- Roussillon; Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

- Régions inchangées : Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.

Troisième volet de la réforme ; **la loi NOTRe « Nouvelle Organisation Ter- ritoriale de la République »** est actuel- lement devant le Parlement. Elle a pour objet de proposer une nouvelle défini- tion des compétences confiées à un ni- veau de collectivité.

L'avenir des départements, en tant que collectivité territoriale, n'est pas traité dans ce projet de loi. Cependant, avec la fin de la clause générale de compétences qui leur permettait d'inter- venir sur de nombreux champs et les transferts de missions aux régions, les départements n'auront plus guère que l'action sociale comme prérogative.

La revue des missions a pour objet de « questionner la présence de l'État sur l'ensemble du territoire, d'y exami- ner son positionnement et la justesse du périmètre qui est le sien. Dans quels do-

maines l'État doit-il intervenir prioritairement ? Dans lesquels doit-il le faire différemment ? Quelles missions doivent être créées, renforcées, abandonnées ou transférées à d'autres acteurs ? Quel est le niveau d'exercice et de responsabilité des services rendus aux citoyens ? Tous les services et tous les niveaux d'administrations de l'ensemble des ministères sont concernés. »

Dans un même mouvement, il est donc mené à la fois une réorganisation des services et compétences des collectivités territoriales, et une réorganisation des services ministériels déconcentrés. On se dirige vers une unicité territoriale pour ces derniers à l'échelle des nouvelles régions, alors que la réalité géographique actuelle est très diverse selon les ministères.

Leur conséquence : moins d'État

L'enjeu de cette réforme n'est pas, comme on veut nous le laisser entendre, la nécessité de simplifier un « millefeuilles » territorial mais de promouvoir deux niveaux d'administration territoriale, les métropoles et les régions, au détriment des autres, les départements et les communes.

Cette réforme va changer concrètement la vie des citoyens en réorganisant les administrations/services publics. Elle va instaurer une concurrence accrue au niveau horizontal entre les collectivités de même niveau et au niveau vertical entre les différents niveaux.

Elle accroîtra également les inégalités territoriales et affaiblira les services publics locaux, notamment dans les périphéries urbaines des métropoles et en milieu rural.

La réforme territoriale dans l'éducation nationale

Dans son rapport l'inspection générale de l'éducation nationale envisage :

- des fusions d'académies (jusqu'à 8 départements par académie),

- en cas de non fusion, une convergence du pilotage des académies à l'échelle de la région,
- de réaffirmer le poids de l'échelon rectoral par rapport au département et milite pour une autonomisation accrue des académies par rapport à la centrale,
- un redécoupage possible des périmètres des DASEN et des IEN.
- un maintien des ESPE actuelles, même en cas de fusions, pour l'instant...

Si l'on applique les préconisations du rapport, on arrive au schéma suivant :

- 5 académies issues de fusions : *Caen-Rouen, Lille-Amiens, Aix-Marseille-Nice, Dijon-Besançon et probablement Limoges-Poitiers.*
- des académies non concernées par la création de nouvelles régions : *Orléans-Tours, Nantes, Rennes, Corse et académies d'Outre-mer.*



- *Île-de-France : maintien des académies de Paris, de Créteil et de Versailles.*

- *des académies ne fusionnant pas (les régions comportant plus de 8 départements) : Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble, Reims, Nancy-Metz, Strasbourg, Bordeaux*

Au final, la carte des 21 académies de métropole comprendrait les académies suivantes : Paris, Versailles, Créteil, Orléans-Tours, Nantes, Rennes, l'académie de Corse, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand, Lyon, Grenoble, Reims, Nancy-Metz, Strasbourg, Bordeaux, Limoges-Poitiers, Caen-Rouen, Lille-Amiens, Aix-Marseille-Nice, Dijon-Besançon.

Tout cela reste des préconisations. Le ministère a demandé dans le même temps aux recteurs de travailler à 2 ou 3 sur des éléments de diagnostic et sur

l'adaptation aux nouvelles régions. Ils travaillent sur l'état des lieux de leur académie et les éléments de convergence ou de divergence dans le cadre des régions.

La réflexion aura lieu en mai et juin au ministère et dans les rectorats concernés pour une prise de décision pendant l'été. Il y aura une concertation avec les syndicats au niveau ministériel et académique. Le sujet sera à l'ordre du jour des prochains CTM.

Les conséquences pour les personnels du 1er degré

Dans le primaire, de toute évidence, on va vers un glissement, déjà entamé, de la gestion départementale vers une mutualisation académique, quel que soit l'arbitrage final.

Et tout cela aura des répercussions sur les droits des personnels : recrutements, mutations, promotions, etc ; répercussions qui seront inévitablement

renforcées par la réorganisation des services administratifs et qui risquent d'être l'occasion de nouvelles suppressions de postes et d'une gestion chaotique.

En cas de redécoupage des acadé-

mies, la gestion du premier degré conserverait-elle à moyen terme une réalité départementale avec notamment des instances paritaires à cette échelle ?

En fonction des évolutions structurelles de notre institution, nous devons nous interroger sur notre organisation et envisager de l'adapter pour être la plus efficace dans la défense des droits des personnels.

Le SNUipp-FSU est fortement attaché à une gestion du premier degré au niveau départemental. Il est en désaccord avec le renforcement de la gestion au niveau académique et du pouvoir des recteurs. Il portera ces exigences lors des discussions avec le ministère.

**Jérôme Clad,
secrétaire départemental
du SNUIPP-FSU**

Réseau des collèges ardennais : énième épisode... ou épilogue imminent ?



Dossier ô combien sensible dans le landerneau ardennais, ouvert, refermé puis rouvert au gré des vellétés du Président du Conseil Général et des Inspecteurs d'Académie successifs qui se sont toujours heurtés à de fortes oppositions..., le voilà donc aujourd'hui à nouveau remis sur le devant de la scène (médiatique, politique,...), sous les feux des projecteurs et de nombreuses critiques...

Sans remonter trop loin en arrière dans l'histoire de cette problématique, après l'échec, en 2006, du projet porté par le Président du Conseil Général, c'est en 2012 que monsieur l'Inspecteur d'Académie (nommé en mai, entre les deux tours de l'élection présidentielle, par un gouvernement de droite...), à peine arrivé dans notre département, affiche sa volonté de prendre le taureau ardennais par les cornes et s'emploie à réduire le réseau des établissements (cf. transfert de l'enseignement général de Bazeilles à Pierre Bayle et mutualisation de certains enseignements entre les lycées Vauban de Givet et Jean Moulin de Revin), visant dans un premier temps, pour les collèges, ceux dits « Pailleron » -Salengro, La Fontaine et Bogny- et les « petits » multi sites... Si Signy-le-Petit/Liart et Asfeld/Château-Porcien, pour des raisons diverses, seront rapidement épargnés, le site de Buzancy, lui, fermera ses portes à la rentrée 2013 (et malgré les belles promesses de messieurs le Directeur académique et le maire de l'époque qui, rivalisant d'imagination, le voyaient tour à tour lieu de formation des enseignants, résidence d'artistes, maison de charme,..., le « Château » se retrouve aujourd'hui sur le bon coin au prix modique de 400 000 €...), le sort de Le Chesne étant, quant à lui, toujours suspendu à une décision de CA...

Une méthode à la hussarde...

Les oppositions de toutes natures qui se sont alors exprimées sur certains de ces territoires, exacerbées en grande

partie par la méthode à la hussarde utilisée..., ont amené le ministre de l'époque, Vincent Peillon, à intervenir directement dans ce dossier, provoquant une réunion de tous les acteurs au Rectorat de Reims le 3 juillet 2013, proposant à son issue qu'une réflexion globale « sur l'ensemble de la carte des collèges ardennais » soit menée, dans la concertation la plus large possible, associant « les collectivités territoriales et les communes compétentes, les organisations syndicales d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves. » C'est donc sur cette base que monsieur le Directeur académique présente au CDEN du 28 novembre 2013 la méthodologie qu'il entend mettre en œuvre (travail concerté territoire par territoire, nomination d'une chargée de mission, installation d'un comité de pilotage départemental, ébauche d'un calendrier de programmation,...), mise en œuvre qui ne se concrétisera pas avant les mois de mai-juin 2014 où des groupes de travail locaux et des réunions de bassins (Nord Ardennes, Sud Ardennes et Charleville-Sedan) se tiendront effectivement, le comité de pilotage départemental (émanation du CDEN, donc composé de représentants des collectivités locales, de représentants des personnels et des usagers) ayant été, lui, officiellement installé le 26 juin, sans communication de documents de travail, sans précision aucune de la part de son « pilote » de ses prérogatives et des objectifs qui lui sont fixés...

Présente dans ce comité de pilotage, la FSU Ardennes indique qu'elle souhaite pouvoir participer aux travaux de réflexion globale et demande que tous les éléments nécessaires (diagnostics, prospectives, état du bâti, temps de transport,...) soient donnés aux représentants des personnels, demande qui restera lettre morte... A l'occasion du CDEN du 1er juillet 2014, la FSU Ardennes pointera également un certain nombre de questions soulevées par cette éventuelle évolution du réseau des

collèges ardennais (conditions d'études et d'apprentissages des élèves, conditions de travail des personnels, évolution de la carte de l'éducation prioritaire, offre de formation et présence d'un service public d'éducation de qualité partout sur tout le territoire, temps de transport, bâti, éventuels travaux de rénovation, d'extension, de créations de cantines, d'internats,...), questions restées elles aussi sans réponses...

Et ce n'est pas la réunion du comité de pilotage du 13 novembre qui en apportera davantage (absence de monsieur le Directeur académique pour raison de santé), Madame Andrey, la chargée de mission, présentant alors seulement un « état des lieux des discussions » et un résumé des groupes de travail locaux...

Un projet sorti d'on ne sait où...

C'est donc avec une réelle surprise que les membres du comité de pilotage, réunis le jeudi 21 mai, ont découvert un projet particulièrement élaboré, déjà abouti (?), avançant des propositions précises... Pour l'occasion, trois animateurs (de soirée...) avaient été conviés, se présentant comme les porte-parole des réflexions menées dans les trois bassins précités, M. Leclercq, proviseur du lycée Jean Moulin de Revin, pour le bassin Nord Ardennes, le tandem M. Valériani, principal du collège de Sault-Lès-Rethel et Mme Casalis, proviseur du lycée Verlaine de Rethel (prenant la suite de M. Troquet, proviseur de la cité scolaire de Vouziers) pour le bassin Sud Ardennes et M. Silveira, principal du collège Jean Macé, pour Charleville-Sedan. Renseignements pris..., au cours de cette année scolaire 2014-2015, la « concertation la plus large possible avec tous les acteurs concernés » s'est en fait traduite par deux réunions des chefs d'établissements seulement, l'une en octobre 2014, l'autre en janvier 2015, au cours desquelles les principaux ont fait état de la situation de leur établissement en termes de don-

nées chiffrées, statistiques diverses et variées, se gardant bien, pour beaucoup d'entre eux, d'aller plus loin dans les propositions qu'on leur demandait de formuler...

S'appuyant sur le constat d'une baisse démographique constante (et à venir...) dans notre département (15844 collégiens en 2000-2001, 12187 en 2013-2014, 11700 attendus à la rentrée 2015, soit -26% en 15 ans) et des inégalités scolaires et sociales qui se creusent, le projet a donc été construit sur deux critères, celui de la **capacité d'accueil** et celui de la **mixité sociale**.

- Pour le premier, les 7 collèges du bassin Nord Ardennes accueillent aujourd'hui 2135 élèves, pour une capacité de 3860. Les 20 collèges du bassin Charleville-Sedan en scolarisent 6952 pour 11327 places disponibles, les 8 du Sud Ardennes, 2841 pour 3836. Sur ce critère censé être objectif, nous nous interrogeons sur la mesure de cette capacité d'accueil de certains collèges qui nous semble parfois surdimensionnée...

- Pour le second, un indice de mixité sociale a été calculé = nombre de PCS défavorisées / (nombre de PCS favorisées + nombre de PCS très favorisées) : 100

Pour n'en donner que deux exemples et ainsi situer la fourchette..., le collège Jean Macé présente actuellement un indice de mixité sociale de 0,61 alors que celui de Léo Lagrange est à 12,72...

□ L'argument du projet est donc (soi-disant...) de réduire le nombre d'établissements pour rééquilibrer les effectifs (pour rappel, notre département compte actuellement 35 collèges -sur 38 sites- dont les effectifs, à la rentrée 2015, varieront de 118 à 492, 2 comprenant moins de 200 élèves, 14 entre 200 et 300, 16 entre 300 et 400 et 3 plus de 400 élèves.) et de favoriser une plus grande mixité sociale en opérant une resectorisation des écoles et donc des secteurs de collèges.

Présentées par les rapporteurs ou copilotes, les **propositions de ce projet** sont les suivantes :

• Bassin Sud Ardennes

- Le Chesne : fermeture du site à la rentrée 2015, validée par un tout récent CA, décision obtenue « à l'usure »... Quid des temps de transport, du site de collège ?

- Grandpré continuerait à fonctionner seul

- Attigny et Juniville pourraient se rapprocher

- Rethel et Sault-lès-Rethel également, ainsi que Signy l'Abbaye et Asfeld/Château-Porcien



• Bassin Nord Ardennes

- Bogny/Meuse et Monthermé : évocation de la fermeture des 2 établissements et projet (de M. Pilardeau, maire de Bogny et président de la Communauté de communes Meuse et Semoy ?) de construction d'un collège sur ce territoire, qui pourrait aussi accueillir des élèves de Nouzonville et peut-être même la SEGPA de ce dernier ?

- Vireux et Givet pourraient se rapprocher, Revin et Fumay également

- Rocroi se tournerait plutôt vers Signy-le-Petit/Liart

• Bassin Charleville-Sedan

Pour ce secteur géographique, le plus dense en population et en nombre de collèges (9 sur Charleville-Mézières/Villers-Semeuse, 5 sur le sedanais et 3 à l'est de Sedan), le choix a été fait de travailler de façon plus approfondie sur les premiers secteurs cités, urbains voire péri-urbains.

□ Sur **Sedan**, 2 scénarii sont proposés :

- Le premier consiste à **maintenir les 3 collèges existants**, en rééquilibrant les effectifs et les PCS : ainsi, **Le Lac**, en plus des écoles de l'Esplanade, la Prairie et Leclerc Adam, accueillerait aussi celles de Balan, Frénois et Pont-Maugis et verrait ainsi ses effectifs monter à 357 élèves et son taux de PCS défavorisées passer de 81,63% actuellement à 58,53%. **Turenne**, avec les écoles de Floing, Glaire, Bellevue et Donchery, serait à 418 élèves et à 48,67% de PCS défavorisées contre 64,91 actuellement. **Nassau**, enfin, outre les écoles de Givonne, Fond de Givonne, Georges Ouvrard, Illy et Blanpain, passerait à 409 élèves et à un taux de PCS de 56,12% contre 49,51 actuellement.

- Le second scénario élargit le périmètre de la resectorisation aux collèges de Vrigne-aux-Bois et Nouvion/Meuse, **amenant la proposition de la fermeture de Nassau**. Dans ce cas de figure, **Le Lac** « récupérerait » aussi Glaire (effectifs à 433 et taux de PCS à 53,64%), **Turenne** perdrait Donchery et Glaire mais « récupérerait » Givonne et Fond de Givonne (effectifs à 574 et taux de PCS à 58,05%), **Vrigne-aux-Bois** accueillerait l'école plus « favorisée » de Lumes et verrait ainsi son taux de PCS passer de 59,74% à 46,52% (effectifs à 454), les élèves de Donchery s'orienteraient alors vers **Nouvion/Meuse** (effectifs : 478 et taux de PCS : 44,82 contre 38,04 actuellement).

□ Sur **Charleville**, 2 scénarii sont également proposés :

- Le premier consiste à fermer les 2 collèges dits « Pailleron », Salengro et La Fontaine, et là aussi à resectoriser. Dans l'ordre décroissant des taux de PCS défavorisées, **Léo Lagrange** (70,65% actuellement), en accueillant les écoles de Fagnon, Guignicourt et Boulzicourt, verrait ainsi son taux de PCS passer à 53,65% (effectifs : 456), **Bayard** (61,53%), avec Brossolette, serait alors à 53,78% (et 388 élèves). **Scamaroni** (58,82%), avec les écoles de Saint-Julien et Caquot, « tomberait » à 39,1% (436 élèves), **Rouget de Lisle** (52,08%), avec celles

de Tournes, Damouzy et Houldizy, passerait à 44,21% (et 301 élèves). Enfin, les 3 collèges plus « favorisés », Villers-Semeuse, Rimbaud et Jean Macé, subiraient des sorts divers, le premier, **Villers-Semeuse**, en « perdant » les écoles de Poix-Terron (qui irait à Signy l'Abbaye), Guignicourt et Boulzicourt (> Léo Lagrange), verrait son taux de PCS « monter » de 37,64% à 57,55% (416 élèves), **Rimbaud**, avec Mozart, passerait de 35,9% à 43,87 (et 393 élèves), **Jean Macé**, avec Kennedy, de 25,31% à 28,31 (368 élèves).

- Le second scénario consiste à fermer les 2 collèges dits « Pailleron », Salengro et La Fontaine mais aussi Rimbaud... Dans ce cas de figure, les incidences les plus fortes seraient pour le collège **Bayard** qui accueillerait alors les écoles de Gernelle, La Grandville et Aiglemont (> taux de PCS : 51,81% et effectifs : 480, au-delà de la (contestable...) capacité d'accueil...), le collège **Jean Macé** qui « récupérerait » l'école Mozart (> taux de PCS : 34,72% et 436 élèves), **Rouget de Lisle**, en accueillant les élèves d'Henri Thomas, verrait à l'inverse son taux de PCS « tomber » à 38,89% (et son effectif monter à 401), **Scamaroni** aussi, avec la « réorientation » des élèves de Jules Verne, passerait à 38,14% et à 524 élèves...

En résumé, les propositions de ce secteur de **Charleville, dans le premier scénario**, amèneraient à la fermeture de 2 collèges, les 7 restants comprenant des effectifs de 301 (Rouget de Lisle) à 456 (Léo Lagrange) et des PSC défavorisées de 28,31% (Jean Macé) à 57,55% (Villers-Semeuse), les évolutions étant plus ou moins sensibles d'un établissement à l'autre... **Dans le second scénario**, 3 collèges disparaîtraient, les 6 restants comprenant des effectifs de 401 (Rouget de Lisle) à 524 (Scamaroni) et des PSC défavorisées de 34,72% à 57,55% (Villers-Semeuse), cas de figure que M. le Directeur académique a dit préférer au précédent..., dans lequel on retrouve la fameuse « taille idéale » d'un collège, dans lequel l'équipe pédagogique, plus nombreuse, aurait forcément une autre « dynamique », dans lequel les temps

de service des enseignants seraient forcément complets, évitant ainsi les trop nombreux CSD,...

En conclusion

Au-delà de la méthode, une nouvelle fois fort critiquable (un projet concocté à quelques-uns, sans partage aucun des éléments chiffrés de diagnostic, sans discussion aucune des différents partenaires sur les questions de « taille idéale » d'un collège, de pédagogie, de mixité sociale, de resectorisation,...), favorable à une plus grande mixité sociale et scolaire dans les établissements, valeur qu'elle a toujours portée, favorable aussi à une « évolution concertée, raisonnée et raisonnable du réseau des collèges ardennais », la FSU Ardennes a posé, pose et posera encore bon nombre de questions, exigeant des réponses, voire des garanties pour que cette « restructuration » constitue une réelle avancée, contribue à de



réelles améliorations des conditions d'étude et d'apprentissage de nos élèves, favorise réellement la réussite de tous (par l'attribution de moyens suffisants, la réduction des effectifs dans les classes, la prise en charge efficace de la difficulté scolaire, la constitution d'équipes pluri-professionnelles plus fournies, à même de gérer les difficultés de toute nature de nos élèves, ...) et ne soit pas, une nouvelle fois, grâce à une « rationalisation des moyens », l'occasion de supprimer des postes, de faire des économies...

A cet égard, alors que la toute nouvelle carte de l'éducation prioritaire vient d'attribuer à notre département des moyens supplémentaires (et même pas encore suffisants à notre avis...), reconnaissant objectivement la difficulté sociale et scolaire, échaudés par « l'expérience » de la fermeture de Fré-

nois et son transfert à Turenne, ne pouvons-nous craindre que, de la même façon, les collèges de Vrigne-aux-Bois, Rouget de Lisle, Scamaroni (REP) et même Le Lac et Léo Lagrange (REP+) perdent leur « labellisation » (pour rappel, Turenne, avec 68% de PCS défavorisées, n'a pas été retenu dans la nouvelle mouture de l'EP !!!), leur taux de PCS ayant baissé ? Une restructuration du réseau des collèges sur le bassin Charleville/Sedan et plus aucun établissement en éducation prioritaire... , plus d'élèves en difficulté, joli tour de passe-passe et sans doute belle opération économique !!!

Dans la même idée, quel serait le devenir des SEGPA dont on nous dit, redit et rebat les oreilles qu'elles sont, elles aussi, sous-utilisées, surdimensionnées en terme de capacité d'accueil ?

Si la mixité sociale est réellement le moteur de ce projet, comment pouvons-nous être sûrs qu'elle se réalisera, que les parents n'utiliseront pas certaines stratégies de contournement... et que cette évolution ne fera pas encore un peu plus le jeu du privé... ?

Si l'argument de la fermeture des collèges Salengro et La Fontaine est celui de leur structure dite « Pailleron », jugée aujourd'hui vétuste, voire dangereuse, quel est celui sous-jacent à la fermeture de Nassau et de Rimbaud ?

Dans quelle mesure le Conseil Départemental, qui a toujours la compétence des collèges..., a-t-il été associé au projet ? Dans quelle mesure est-il prêt à financer les différents et sans doute nombreux travaux (réfection de salles de classes, extension de bâtiments, construction de cantines, gymnases,...) qui permettraient d'accueillir un plus grand nombre d'élèves dans les meilleures conditions ? A-t-il envisagé le devenir (et chiffré les coûts, qu'il s'agisse de réhabilitation des locaux comme de démolition...) des collèges qui pourraient voir leurs portes fermer ?

Les transports que les élèves seraient alors amenés à emprunter seraient-ils entièrement gratuits ?

Pour nos élèves et tous les personnels, en quoi cette évolution du réseau des collèges engendrera-t-elle une amélioration des conditions d'étude, des conditions de travail, des conditions de

vie scolaire ? Quel impact aura-t-elle sur les postes des personnels (enseignants et non enseignants) ?

Quelle garantie les personnels qui verront leur établissement fermé et leur poste supprimé auront-ils de retrouver un poste (selon M. le Directeur académique, les enseignants sont des fonctionnaires qui doivent aller là où se trouvent les besoins, ils sont d'abord au service de l'État...)?

Alors que M. le Directeur académique

doit présenter ces « hypothèses » au CDEN du mardi 7 juillet prochain (date particulièrement tardive..., au début des vacances scolaires comme pour mieux éviter toute velléité de protestation... ?) pour consultation, la FSU Ardennes dénonce la méthode utilisée qui n'a pas respecté les recommandations du ministre lui-même, qui ne respecte pas non plus les différents partenaires, soumettant à leur approbation un projet auquel ils n'ont jamais été associés..., exige que des réponses

(écrites) soient apportées à toutes les problématiques soulevées et demande que la question de la mixité sociale soit vraiment au cœur de la réflexion sur l'évolution du réseau des collèges, l'objectif principal à atteindre, partagé et recherché par tous (administration de l'Éducation Nationale, Conseil Départemental, collectivités territoriales, élus, enseignants parents...), pour la réussite de tous les élèves dans l'intérêt de tous.
Karine Fusener,
secrétaire départementale
du SNES-FSU

Déontologie*

SNEP

Personne n'a pu échapper au battage médiatique engendré par "l'affaire de la jupe trop longue" au collège Léo Lagrange de Charleville-Mézières, suite à la publication d'un article dans L'Ardennais du mardi 28 avril.

L'ensemble des personnels de l'établissement a été profondément écœuré par les procédés journalistiques qui ont été utilisés, loin de toute déontologie, outrageants et jetant le discrédit sur les valeurs défendues et le travail réalisé au quotidien au sein de ce collège.

A titre personnel, impossible de ne pas réagir face à ces quatre (oui, quatre!) lamentables articles qu'un journaliste a écrits pour le quotidien local, trop heureux de faire de ce non-événement un tel "buzz" dans tous les médias. "Le jour de gloire est arrivé", a-t-il osé twitter à la suite d'un message de BFM TV qui cherchait à le contacter: ça montre le niveau...d'un "travail" digne de la presse à sensation !

Un journaliste, de quelque niveau soit-il, ne peut écrire n'importe quoi au nom de la liberté de la presse, juste sur une simple sollicitation. Vérifications d'informations, analyse et prise en compte du contexte et estimation de la portée et des conséquences d'un article : voilà ce que (naïvement?) on est en droit d'attendre. A la lecture des articles, c'est à se demander si le journaliste en question n'a pas un vieux compte à régler avec l'École !

Il convient donc de rétablir quelques vérités :

NON, il n'y a aucun doute : des élèves ont bien tenté de porter des jupes longues de manière ostentatoire au collège Léo Lagrange, certaines ayant bien admis la provocation. Si la jupe, même longue et noire, n'est évidemment pas un objet d'ostentation de manière générale, les personnels du collège seraient-ils tous assez stupides pour enflammer un sujet aussi délicat ? Il faut s'en remettre au contexte et le constat est clair: la façon dont elle a été portée combinée au comportement en fait bien un vecteur de prosélytisme.

NON, l'élève au cœur de la polémique n'a jamais été "exclue" ni "renvoyée", mais - à l'instar de ses camarades dans le même cas - sommée d'aller se changer avant de revenir en cours. Si elle n'est pas revenue, il s'agit là d'une décision de sa famille et non d'une sanction de l'établissement, nuance non négligeable...

NON, aucun personnel du collège Léo Lagrange de Charleville-Mézières ne peut être taxé, comme on a pu le lire ça et là (à mots couverts ou pas) d'islamophobie, d'antiféminisme ou que sais-je encore... Travailler sur la tolérance, l'intégration, la différence, le "vivre ensemble" fait partie de ses préoccupations quotidiennes, et n'est possible qu'en défendant les valeurs de la République et à tout prix la Laïcité !

Journalistes de tous les médias et posteurs de commentaires en tous genres sur les réseaux sociaux se sont fait piéger et se sont trompés de terrain. Revue féministe ou comité anti-discrimination, tous sont tombés dans le panneau ! Ils ont assurément de nobles causes à défendre, qu'ils gardent leur énergie pour réagir ou lutter à bon escient ! Qu'ils laissent gérer, comme ils le font depuis de nombreuses années, le multiculturalisme et toutes les richesses et les difficultés qu'il engendre par ceux qui y sont confrontés au quotidien et qui connaissent le contexte. Et malgré tous les éléments extérieurs qui viennent jeter de l'huile sur le feu, ils ne s'en sortent habituellement pas trop mal...

A bon entendeur...

*Ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou le public. (Larousse)

Arnaud Lambert, professeur au collège LEO LAGRANGE
secrétaire départemental du SNEP-FSU



Réunion publique à Sedan le 29 juin

Lors de la dernière réunion du Collectif nous avons envisagé une conférence sur le Sedanais et nous avons contacté Jean François Rasschaert, animateur en éducation populaire en Belgique, qui vient de nous répondre favorablement. Il viendra donc animer une séance d'information sur l'accord commercial de libre-échange. Il nous expliquera pourquoi et comment ce traité bouleverserait nos vies quotidiennes et attaquerait nos droits et nos libertés, jusqu'au niveau de nos municipalités.

La date retenue est le lundi 29 juin à 19 h au foyer Cappel à Sedan

Des affiches seront placées dans des lieux publics à Sedan et aux alentours et nous avons prévu une distribution de tracts au marché de Sedan le samedi 27 juin à partir de 9 h 30. Rendez-vous au café Le 4 As, place Crussy près du marché, tous les volontaires seront les bienvenus.

Un communiqué de presse sera envoyé pour annoncer cette action.

Chaque organisation membre du collectif est invitée à diffuser ce rendez-vous le plus largement possible.

Alternatiba

Alternatiba est un processus de mobilisation de la société face au défi du changement climatique. Dans plus de soixante villes de France et d'Europe où des événements festifs Alternatiba ont été construits ou sont en voie de construction, des centaines d'alternatives sont présentées afin de susciter des prises de conscience et des changements de comportement. Cette dynamique vise également à faire pression sur les décideurs, notamment dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur le changement climatique, la Conférence de Paris, ou COP21, qui se déroulera en décembre 2015 au Bourget en Seine-Saint-Denis.

Le 30 juillet, Alternatiba installera son village associatif place de l'hôtel de ville à Mézières (installation à partir de 10 h et ouverture à 15 h). Le Collectif STOPTAFTA 08 participera à cette initia-

tive et tiendra un stand. Tous les volontaires seront les bienvenus, d'autant qu'en cette période de vacances beaucoup d'entre nous seront absents.

Vote sur la résolution TAFTA au Parlement européen

Adopté le 28 mai par la Commission Commerce international du Parlement européen (INTA), le projet de résolution sur le traité transatlantique (TAFTA) devait être voté en séance plénière ce mercredi 10 juin. Faute de soutien suffisant, le Président du Parlement Martin Schulz et le rapporteur Bernd Lange, avec l'approbation du groupe PPE, ont décidé hier de repousser le vote de cette résolution controversée.

Cette décision est un désaveu cinglant du travail entrepris ces derniers mois, en particulier par Bernd Lange, pour l'adoption d'une résolution qui a suscité de nombreux débats et amendements. C'est une preuve supplémentaire des désaccords existants sur ce projet de traité transatlantique. Le texte se refusait notamment à remettre en cause les privilèges accordés aux investisseurs et le recours à l'arbitrage d'investissement.

Il s'agit d'une première historique : c'est la première fois que le vote d'une résolution de ce type est ajourné faute d'accord politique. Ce report constitue une victoire pour la mobilisation citoyenne qui se développe partout en Europe depuis le lancement des négociations. Les 2 millions de signatures rassemblées en quelques mois par l'initiative citoyenne auto-organisée, les milliers de courriels envoyés aux euro-députés ces derniers jours montrent l'ampleur de cette mobilisation. Ils témoignent du refus largement partagé de mécanismes renforçant les pouvoirs des multinationales ou de l'affaiblissement des régulations environnementales et sociales.

Le report de la résolution au Parlement montre, une fois de plus, que la Commission européenne n'a pas de légitimité pour négocier un tel accord. Ce

n'est qu'une étape : les négociations doivent être abandonnées ! La campagne Stop TAFTA l'a rappelé à Strasbourg lors d'un rassemblement sur l'esplanade face au parlement européen.

Ville opposée au TAFTA

Des membres du collectif avaient rencontré le maire de Bogny pour l'alerter sur les dangers du traité en cours de négociation. Il s'était montré très intéressé, il en a parlé à son Conseil Municipal qui, après en avoir débattu, a adopté une motion contre le Grand Marché Transatlantique. Bogny rejoint ainsi les très nombreuses villes en France qui ont rejeté le TAFTA.

Dans cette motion, le Conseil Municipal

manifeste son opposition au traité (TAFTA) dont l'objet vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du Monde et l'amplification de la concurrence ; dénonce également la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics ; demande un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation ; refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglemen-

taire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs.

Nous avons pris connaissance avec beaucoup de satisfaction de cette délibération et espérons que d'autres maires ardennaises vont suivre.

Festival des marionnettes

Le Festival des marionnettes se tiendra du 18 au 27 septembre et ce serait judicieux de profiter de cette période pour informer sur les dangers du traité. Des actions seront proposées lors de la prochaine réunion début septembre.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du collectif est fixée au mercredi 2 septembre à 19 h au local du SNUipp, 48 rue Victor Hugo.

Anne du Souich, pour le CDFD FSU Ardennes



Réforme du collège : de fausses « bonnes solutions »

SNEP

La réduction des inégalités scolaires mise en avant dans le cadre de la réforme du collège, est un objectif que nous partageons pleinement. Comment permettre la réussite de tous ? Comment prendre en compte les 20% d'élèves en difficulté scolaire, ceux qui, bien souvent, ne disposent ni des codes, ni des conditions pour réussir leur scolarité ? La mise sous l'éteignoir des réussites du collège (il y en a, et beaucoup !), la mise à l'index de dispositifs qui fonctionnent, la caricature employée par la ministre pour caractériser le collège actuel auguraient mal de la réforme que le ministère souhaitait engager. Il n'aura pas fallu attendre bien longtemps pour en voir émerger, dans une urgence incompréhensible, le projet. L'interdisciplinarité, l'autonomie deviennent le nec plus ultra des dispositifs à mettre en œuvre pour faire réussir tous les élèves...

Ces dispositifs permettront-ils de réduire les inégalités de réussite scolaire ? Le SNEP-FSU fait l'analyse qu'à contrario, ils vont les renforcer voire les augmenter. L'interdisciplinarité prise sur les temps d'apprentissage disciplinaire, risque de renvoyer hors l'école des pans entiers des programmes faute de temps pour les approfondir. Qui seront, alors, les élèves en réussite ? Par son mode d'organisation localisée, l'absence de cadre en termes de contenus, cette interdisciplinarité générera également des inégalités dans les parcours des élèves, au sein de l'établissement mais aussi entre les établissements. Une même offre pour tous sur tout le territoire n'est-ce pas là le principe même du service public d'éducation ? L'autonomie quant à elle sera égale-

ment source d'inégalités. Concernant les personnels, on mesure déjà la surcharge de travail que va créer la nouvelle architecture du collège : construction des EPI, dialogue au sein et entre disciplines, construction des modalités d'évaluation, projets à défendre en conseil d'enseignement, puis en conseil pédagogique et en conseil d'administration... Tous ces temps ne sont aucunement pris en compte dans les textes publiés en force le 20 mai au lendemain d'une grève majoritaire...

Face à un mouvement contestataire qui se structure, à une prise de conscience qui s'accroît, le gouvernement et la ministre de l'EN s'entêtent. Mesurant qu'une réforme n'a aucune chance d'aboutir et de trouver une réalité concrète sur le terrain si les personnels n'en sont pas partie prenante, le ministère a œuvré pour faire revenir à la « table des discussions » les organisations contestataires.

Dans une réponse à un courrier du SNES et du SNEP, la ministre a fait mine de vouloir rouvrir les discussions sur les sujets fortement contestés sur le fond et/ou dans les modes d'organisation. La séance multilatérale du 10 juin a montré qu'il n'en était rien. Le travail envisagé sur la base d'un texte au statut non précisé (devenu projet de circulaire) ne visait qu'à encadrer, expliciter les différents éléments de la réforme. Pas question de revenir sur les fondamentaux (autonomie renforcée, interdisciplinarité contre le disciplinaire) ! Le ministère s'engageait donc à faire preuve de pédagogie, sous-entendant que s'il y avait des inquiétudes c'est parce que nous n'aurions pas compris... L'intersyndicale (SNES-SNEP-

CGT-FO-SUD) a donc quitté la séance et maintenu le mot d'ordre de grève pour le lendemain.

Si le 11 juin n'a pu être un temps de mobilisation massive compte tenu de la période et de la succession des appels à la grève, le mécontentement est toujours aussi vif et l'arc contestataire de plus en plus large (associations de spécialistes, parents d'élèves,...).

Le projet de circulaire d'application discuté entre le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le ministère montre toutefois de premiers infléchissements à mettre au crédit des luttes (priorité pour le travail à effectif réduit pour certaines disciplines, prise en compte des langues régionales, progressivité de l'interdisciplinarité au cours du cycle 4,...). Pour autant, les « fondamentaux » de la réforme ne sont pas remis en cause.

Contrairement à ce qui peut se dire ici ou là, il n'est pas question pour le mouvement contestataire d'une abrogation des textes pour un statu quo mais bel et bien de transformer le collège sur d'autres bases. C'est d'une tout autre réforme dont a besoin le système éducatif et notamment le collège. La mobilisation, les débats, les rencontres, les interpellations doivent continuer pour amplifier le mouvement. L'intersyndicale réunie le 17 juin s'est engagée à poursuivre les mobilisations dans l'unité dès la rentrée prochaine. Il ne faut rien lâcher pour l'avenir de nos élèves, pour leurs conditions d'étude mais aussi pour les conditions de travail des enseignants qui sont pour beaucoup déjà en souffrance.

Benoît Hubert,
Secrétaire Général pour le
SNEP- FSU Ardennes

* Vous pouvez retrouver des éléments d'analyse et différents outils dans la rubrique spéciale du site du SNEP-FSU :

<http://www.snepfsu.net/peda/relecture.php> ainsi que dans celle du site du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/+-Reforme-du-college-+> html



Avec la FSU,
pour le Service Public !



COMPLEMENTS
D'INFORMATIONS SUR
LES SITES SUIVANTS:

Site de la FSU 08
www.sd08.fsu.fr



Site du SNUIPP
www.snu08.free.fr



Site du SNES
www.reims.snes.edu



Site du SNEP
www.snepfsu-reims.net



Site du SNETAP
www.snetap-fsu.fr



Site du SNU Pôle Emploi
<http://snu-pole-emploi-fsu-champagne-ardenne.blog4ever.com>



**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇÀ CHANGE TOUT !**

N° Indigo 0 820 047 047
0,12€ TTC/MN

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richebé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264

Si vous désirez nous contacter et/ou
participer à l'animation de la vie syndicale
départementale, écrivez :

- Par mail à fsu08@fsu.fr
- Par courrier au
48 Rue Victor Hugo
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Vous pouvez également nous joindre par téléphone
au 03 24 37 65 74 / 03 24 57 30 39
(de préférence le mercredi après midi)